

Bibliothèque numérique

medic@

Ecole libre de médecine pour les femmes : programme provisoire des cours de la première année.

In : Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie, 1870, 2e série, vol. 7, n° 28, 15 juillet 1870, p. 447-448.



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?femmesmed006>

facile à conserver et à employer. (*Gazzetta medica italiana-lombardia*, 41 juin 1870.)

Travaux à consulter.

OBSERVATIONS DE RUMINATION CHEZ L'HOMME OU MÉRYSME, par M. le docteur FRONMULLER. — L'auteur rapporte trois observations. (*Allgemein mediz. Centralzeitung*, n° 61, 1869; et *Gazette médicale de Strasbourg*, 25 mai 1870.)

REMARQUES SUR LA PROTHÈSE DE L'ORGANE AUDITIF, par M. BOUISSON. — On lira avec profit ces leçons, qui prouvent que le savant professeur n'est étranger à aucun des progrès de l'otoscopie. (*Montpellier médical*, juin 1870.)

DES KYSTES DU VAGIN, par M. le docteur B. EUSTACHE. — Trois observations nouvelles ont servi de base à cette monographie d'une affection extrêmement rare. (*Montpellier médical*, juin 1870.)

ÉLÉPHANTIASIS TRAITÉ PAR L'ABLATION DE LA TUMEUR ET LA LIGATURE DE L'ARTÈRE FÉMORALE, par M. J. FAYRER. — Dans ce fait, il s'agissait d'un éléphantiasis du scrotum et de la jambe. La première tumeur fut enlevée. La ligature de la fémorale a produit un bon résultat immédiat pour l'éléphantiasis de la jambe, mais six mois après l'opération la jambe augmentait déjà de volume. L'auteur est d'avis que l'opération n'a pas amené de bénéfice permanent. Dans deux autres cas opérés par la ligature de la fémorale, l'auteur a été moins heureux encore; dans l'un, l'amélioration a été passagère; dans l'autre, le malade est mort de pyémié.

On pourra rapprocher ces faits des six observations citées dans la GAZETTE HEBDOMADAIRE (1863, p. 546), et l'on verra que l'emploi de la ligature ne semble pas profiter de la multiplication des expériences. (*Medical Times and Gazette*, 28 mai 1870.)

VARIÉTÉS.

Société pour l'instruction médicale des femmes

Art. 1^{er}. — Une association pour l'instruction médicale des femmes se constitue à Paris, sous le patronage de l'impératrice, présidente d'honneur de l'association, et fonde une école libre de médecine.

Art. 2. — L'association se compose de membres fondateurs ayant versé une souscription de 200 francs au moins, et de sociétaires dont la souscription annuelle est de 20 francs.

Les femmes peuvent être membres de la Société.

Art. 3. — L'enseignement de l'école est théorique et pratique.

Les élèves suivent les cours et exercices indiqués au programme, et de plus :

Elles assistent à des conférences complémentaires et à des démonstrations destinées au développement des sujets traités par les professeurs ;

Elles rédigent les leçons ;

Elles sont fréquemment interrogées sur les matières des cours par les répétiteurs ;

Elles font des dissections et des manipulations chimiques et pharmaceutiques pour la préparation des médicaments ;

Elles sont exercées à la pratique de la petite chirurgie.

Art. 4. — Les élèves fréquentent des hôpitaux déterminés pour y étudier d'une manière pratique la médecine et se familiariser avec les soins à donner aux malades.

A l'intérieur des hôpitaux, elles sont placées dans les services des médecins et chirurgiens, professeurs de l'association, et spécialement confiées aux sœurs de la Charité attachées à ces services, sous la surveillance paternelle des directeurs des établissements.

Art. 5. — Des répétiteurs choisis parmi les docteurs des facultés ou les internes des hôpitaux font les conférences et démonstrations, interrogent les élèves et corrigent les rédactions.

Art. 6. — Des examens de fin d'année ont lieu pour autoriser le passage au cours supérieur.

Art. 7. — Des cours de turc et d'arabe seront faits durant les trois années d'étude pour apprendre à parler l'une ou l'autre de ces deux

langués aux élèves qui se destineront à exercer dans les pays où elles sont en usage.

Art. 8. — A la fin du cours normal des études, l'association délivre, s'il y a lieu, après examen public passé devant un jury de professeurs, un diplôme d'études médicales.

Art. 9. — L'école peut avoir deux sortes d'élèves : des externes et des demi-pensionnaires.

Les externes suivent les cours théoriques et les cliniques organisés pour les élèves de l'école.

Les demi-pensionnaires sont reçues de huit heures du matin à cinq heures du soir, dans une maison où se trouvent des salles d'étude, des bibliothèques, des collections de pièces anatomiques et des instruments.

Cette maison est placée sous la direction d'une dame choisie par le conseil d'administration.

Les élèves y prennent le repas de midi.

Art. 10. — Les affaires de la Société sont dirigées par un Conseil d'administration composé de cinq membres du comité fondateur, auxquels seront adjoints cinq membres élus par l'assemblée des sociétaires.

Art. 11. — Le Conseil d'administration prononce, après enquête, sur leur moralité, l'admission des élèves, qui doivent être âgées de dix-huit ans au moins, et avoir subi un examen d'admission constatant un degré déterminé d'instruction générale.

Il règle le budget de la Société, désigne les professeurs et répétiteurs, accorde les bourses et demi-bourses dont il dispose, et règle par ses délibérations tout ce qui intéresse l'école.

Art. 12. — Le conseil d'administration désigne un ou deux de ses membres pour la haute surveillance de l'école.

Art. 13. — L'association fournit à ses élèves, soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics ou privés, tous les moyens d'études nécessaires.

Les frais sont couverts par les droits d'inscription et le montant des pensions que payent les élèves, et par les bourses, demi-bourses et donations que constitueraient des membres de la Société ou des personnes bienfaites.

Art. 14. — Le conseil d'administration remplit, vis-à-vis des élèves sortis avec le diplôme, le rôle de comité de patronage.

Art. 15. — Chaque année, le Conseil d'administration rend compte à l'assemblée générale de l'état de l'école et des progrès de l'œuvre.

Les membres du comité fondateur :

École libre de médecine pour les femmes.

PROGRAMME PROVISOIRE DES COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

La première année sera principalement consacrée à l'étude des sciences qui sont la base de la médecine : l'histoire naturelle, la chimie, la physique, étudiées dans leurs applications à l'art de guérir, et l'anatomie.

Pendant le premier semestre, les élèves suivent des cours institués à la Sorbonne pour l'instruction secondaire des jeunes filles, et ayant pour objet :

1° Des notions élémentaires de physique. — Professeur : M. Jamin, membre de l'Institut.

2° Des notions élémentaires de chimie. — Professeur : M. Riche, professeur suppléant à l'École supérieure de pharmacie.

3° Des notions élémentaires de botanique. — Professeur : M. Van Tieghem, maître de conférences à l'École normale supérieure.

4° Des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie animale. — Professeur : M. Bert, membre de la Faculté des sciences.

5° Des notions élémentaires de mathématiques. — Professeur : M. Philippon, secrétaire de la Faculté des sciences.

Pendant le second semestre les élèves suivent :

1° Un cours spécial de chimie pharmaceutique et médicale. — Professeur : un pharmacien des hôpitaux.

2° Des leçons spéciales d'anatomie et de physiologie humaine, considérées dans leurs rapports avec la médecine, et ayant principalement pour objet les fonctions de la digestion, de la respiration, de la circulation et l'innervation. — Professeur : un chirurgien des hôpitaux.

3° Des leçons élémentaires sur la pathologie, spécialement sur les

maladies particulières aux enfants, et leçons d'hygiène. — Professeurs : deux médecins des hôpitaux.

A partir de ce second semestre, les élèves fréquenteront les hôpitaux qui leur seront désignés.

Des conférences complémentaires et des démonstrations sur les mêmes sujets seront faites par des répétiteurs spéciaux.

Pendant cette première année et les années suivantes, les élèves qui voudront exercer en pays musulman auront, chaque semaine, trois leçons de turc ou d'arabe. — Professeurs : M. Pavet de Courteille, professeur au Collège de France et M.

À la fin de l'année scolaire, examen de passage au cours supérieur.

Une nouvelle méthode de panification ; le pain sans levain.

Justus von Liebig appelle l'attention sur un nouveau procédé de panification qui a été inventé et mis en pratique par le professeur Horsford (de Cambridge) dans l'Amérique du Nord. C'est certainement un événement qu'une modification dans la panification ; en effet, comme dit Liebig, le pain que nous mangeons aujourd'hui est encore le pain fermenté dont parle la Bible et que Plinè décrit, avec cette restriction pourtant que la farine employée est différente, bien qu'au point de vue physiologique elle ne soit pas préférable.

Les matières salines du blé étant les mêmes que celles de la viande, il est évident que ce qui est vrai pour cette dernière doit également l'être pour le pain ; par conséquent, la valeur nutritive de la farine est, sous ce rapport, d'autant plus petite qu'elle contient moins de matières salines que le grain. Les substances salines de la viande et du blé sont des phosphates, c'est-à-dire des combinaisons d'acide phosphorique avec la potasse, la chaux, la magnésie et le fer ; il suffit déjà de reconnaître la proportion de ces différentes substances, telle que la donne l'analyse chimique dans le grain d'une part, et dans la farine de l'autre, pour juger d'un simple coup d'œil de leur pouvoir nutritif. La farine de froment première qualité contient, pour 1000 grammes, 45^{gr},5 (parmi lesquels 6^{gr},6 d'acide phosphorique), en moins que le grain tout entier.

Les matières salines qui manquent dans la farine se retrouvent dans le son. Et d'analyses faites à ces divers points de vue, il résulte que près de la moitié des substances salines qui manquent dans la farine sont des phosphates de chaux et de magnésie, et que c'est cette absence de phosphates alcalins qui doit surtout se faire sentir dans la nutrition, parce qu'ils sont indispensables pour l'accroissement et l'entretien du système osseux.

Il est évident que si l'on restitue à la farine de froment et de seigle les matières salines contenues dans le son, on rendra à ces farines la valeur nutritive première du grain tout entier ; d'un autre côté, quand on pense que le pouvoir nutritif de la farine est au moins de 42 pour 400 et souvent de 45 pour 400 inférieur à celui du grain, cette restitution des matières salines acquiert la plus grande importance.

A ce point de vue, la poudre à cuire du professeur Horsford serait, suivant Liebig, une des plus importantes et des plus heureuses découvertes qui aient été faites dans ces dix dernières années. « Depuis huit mois que je m'occupe de l'emploi de cette poudre, dit Liebig, ma conviction est complète : on obtient ainsi un pain choisi et d'excellent goût ; je crois donc rendre un service important en publiant le résultat des expériences que j'ai faites à ce sujet ; on trouve dans cette poudre les matières salines du son sous une forme chimique telle, qu'il n'est plus nécessaire de faire usage de levure ou de levain pour fabriquer le pain. »

La poudre de Horsford se compose de deux préparations : une poudre acide et une poudre alcaline ; la première est du phosphate acide de chaux et de magnésie, et la seconde du

bicarbonate de soude. Ces deux poudres sont blanches, farineuses et enveloppées séparément ; pour l'usage habituel, on se sert d'une petite mesure de fer-blanc ayant la forme de deux cônes tronqués, réunis par leur base et de grandeur différente. Lors de la préparation du pain, on remplit, pour une livre de farine, le petit compartiment avec le bicarbonate et le grand avec le phosphate acide ; on mêle alors soigneusement les deux poudres avec la farine, on ajoute la quantité d'eau nécessaire, on fait la pâte, et sans attendre longtemps on met au four.

Ce qui se passe est facile à comprendre : une fois les poudres mêlées à la farine, il se forme pendant le pétrissage une double décomposition : l'acide phosphorique s'unit avec la soude, et l'acide carbonique qui est mis en liberté fait lever la pâte et rend le pain poreux.

Liebig a modifié la composition de la poudre alcaline, dans laquelle il fait entrer moins de la moitié de chlorure de potassium.

D'après une communication de M. Horsford, on a vendu en 1868 plus d'un million de livres de sa poudre aux États-Unis. Avec la suppression de la fermentation disparaît le principal inconvénient qui s'opposait à l'exploitation industrielle de la boulangerie, et grâce à cette nouvelle méthode, le pain pourra être fabriqué à la machine ; elle présente d'ailleurs une importance particulière pour une armée en campagne et pour la fabrication du pain sur les navires. (*Extraits de Archives méd. belges*, mai 1870.)

— Nous avons reçu de M. le docteur Richon une lettre que nous publierons dans le prochain numéro.

— Le prix E. Godard sera décerné pour la quatrième fois en janvier 1871. Seront admis à concourir les personnes dont les travaux manuscrits ou imprimés seront adressés à la Société avant le 1^{er} septembre 1870.

— Le Bulletin hebdomadaire des causes de décès pour Paris, du 3 au 9 juillet 1870, donne les chiffres suivants :

Variolo, 267. — Scarlatine, 19. — Rougeole, 13. — Fièvre typhoïde, 19. — Typhus, 0. — Érysipèle, 4. — Bronchite, 47. — Pneumonie, 73. — Diarrhée, 27. — Dysentérie, 2. — Choléra, 4. — Angine couenneuse, 7. — Croup, 5. — Affections puerpérales, 9. — Autres causes, 623. — Total : 1419.

Celui de Londres donne les chiffres suivants, du 26 juin au 2 juillet 1870 :

Variolo, 12. — Scarlatine, 80. — Rougeole, 42. — Fièvre typhoïde, 12. — Typhus, 8. — Érysipèle, 6. — Bronchite, 56. — Pneumonie, 41. — Diarrhée, 192. — Dysentérie, 2. — Choléra, 12. — Angine couenneuse, 6. — Croup, 5. — Affections puerpérales, 6. — Autres causes, 879. — Total : 1359.

SOMMAIRE. — Paris. Fondation d'une école pour l'instruction médicale des femmes. — Conférence médicale pour l'examen des questions qui se rattachent à la variole et à la vaccine. — Académie de médecine. — Travaux originaux. Chirurgie clinique : Note pour servir à l'histoire de la phlébite inguinale consécutive à la compression de l'artère fémorale au pli de l'aîne. — Correspondance. La variole et les revaccinations. — Sociétés savantes. Académie des sciences. — Académie de médecine. — Société médicale des hôpitaux. — Société impériale de chirurgie. — Revue des journaux. — Du traitement des néoplasmes ulcérés par le suc gastrique. — Travaux à consulter. — Variétés. Société pour l'instruction médicale des femmes. — École libre de médecine pour les femmes. — Une nouvelle méthode de panification ; le pain sans levain.

Le Rédacteur en chef : A. DECHAMPE

PARIS. — IMP. DE E. MARTINET, RUE NICON, 2.